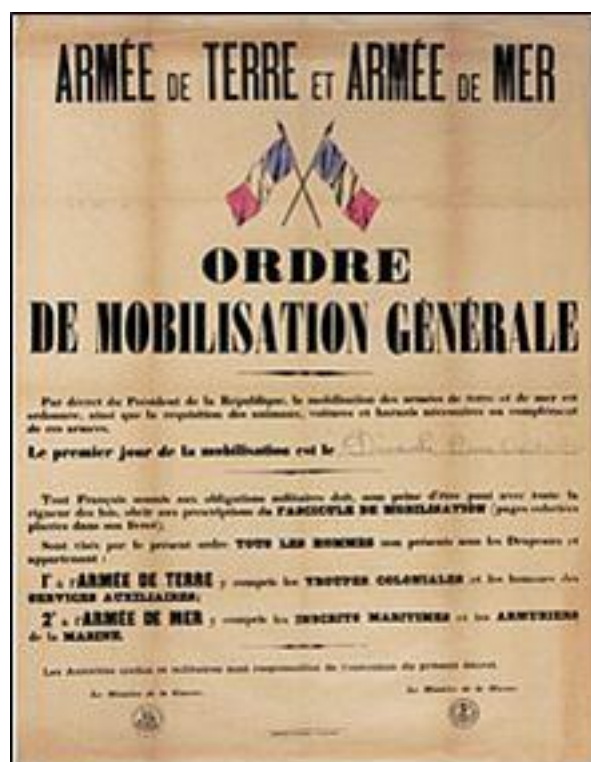


L'AUFFERVILLOIS

*Centenaire de la Guerre 14-18***AUFFERVILLE DANS LA GRANDE GUERRE**

Le premier août 1914, au milieu de l'après-midi, le tocsin sonne dans tous les clochers de France: le gouvernement français vient de décréter la mobilisation générale, qui sera effective à partir du lendemain. En ville comme à la campagne, les habitants découvrent sur le mur de leur mairie une affiche annonçant la mobilisation, qui invite les réservistes à se plier aux consignes de leur livret militaire définissant les modalités de leur incorporation.

De 880hommes en temps de paix, l'armée française passe ainsi à 3hommes. C'est le début d'une guerre dont on pensait qu'elle serait brève, mais qui durera en fait plus de quatre ans, fera près de 20 millions de morts (civils et militaires confondus), et deviendra la Première Guerre Mondiale.

Si le déroulement des combats est relativement bien connu, peu de témoignages existent sur la vie de ceux qui restent, et doivent subsister malgré le départ d'un proche.

Qu'en est-il à Aufferville? Le registre des délibérations du Conseil Municipal de 1909 à 1977 conservé en Mairie fait quelque peu état de la situation.

On constate des absences aux séances, pour cause de mobilisation. Constitué de douze membres (des hommes) élus depuis mars 1912, dont un est décédé avant le début de la guerre, le conseil compte à certains moments comme en août 1915, six absents mobilisés. Ce conseil ne sera d'ailleurs renouvelé qu'en décembre 1919.

Dès décembre 1914, le Conseil aura à se prononcer en session extraordinaire sur le sort de deux familles de réfugiés belges arrivées sur la commune. Il décide «les loger et de subvenir à leur subsistanceselon la circulaire préfectorale du 15 novembre», et vote à cet effet «budget de 400 francs pour payer les dépenses au lieu de l'état qui les remboursera ultérieurement».

À plusieurs reprises, le Conseil se prononcera sur des demandes d'allocations aux familles: aux épouses de mobilisés, ou lorsqu'un jeune est soutien de famille. Ces allocations sont accordées par l'état après demande faite et validée en mairie. Leur montant s'élève en 1914 à 1 franc 25, majoré de 0 franc 50 par enfant de moins de 16 ans à charge. Il sera revalorisé en 1917.

Modifications budgétaires

Des mesures budgétaires supplémentaires doivent être prises. En décembre 1914 est accordée une allocation mensuelle supplémentaire d'un montant de 25 francs au gérant du bureau téléphonique, dont le travail est accru depuis le début des hostilités. En effet, Aufferville dispose de son propre bureau téléphonique depuis 1912, qui fonctionne avec deux agents payés par la commune, mais sous ordre des Postes et Télégraphes. Et, depuis 1913, il y a même un bureau de poste sur la commune! Un supplément de traitement annuel de 290 francs est également attribué à l'institutrice, qui n'a pas pu prendre sa retraite l'année précédente compte-tenu des circonstances.

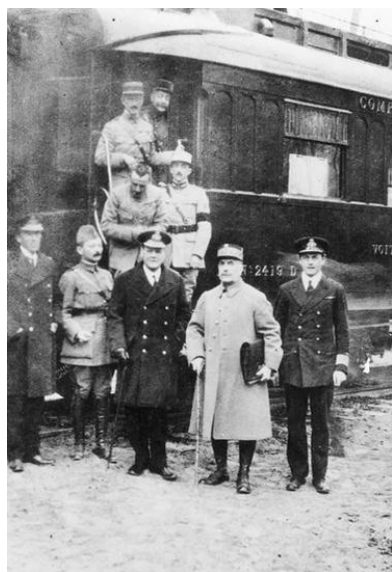
Un don au Comité départemental d'assistance aux prisonniers de guerre, le «Sou du Prisonnier» est attribué dès août 1915, puis reconduit chaque année.

Le garde-champêtre bénéficiera également d'une «é de vie chère», soit 20 francs mensuels, à partir de septembre 1917 pour la durée des hostilités. Car le prix des denrées ne cesse d'augmenter: ainsi celui de l'essence. Pour la commune, elle est nécessaire au fonctionnement du moteur qui assure la distribution de l'eau, effective depuis 1910. En 1917, il faudra avoir recours au budget additionnel pour financer cette dépense.

Le manque de bras se fait surtout sentir dans les fermes. Bien souvent, ce sont les femmes qui prennent le relais, encouragées en cela par les autorités dès août 1914, car il faut assurer la moisson. En février 1916, le Ministère de l'Agriculture prescrit dans chaque commune rurale la création pour le temps de la guerre d'un Comité d'Action Agricole. Celui-ci est chargé d'organiser le travail aux champs et d'assurer la culture de toutes les terres afin que la production soit maximale, dans le but de faire face aux pénuries. La commune d'Aufferville crée son propre comité, et nomme sept membres pour y siéger. Plus tard, en 1917, sera créée une commission cantonale chargée de juger les contestations résultant de la résiliation des baux ruraux du fait de la guerre.

Dans chaque village, on redoute la venue du Maire: c'est à lui que sera bien souvent confiée la triste mission d'annoncer aux familles le décès d'un proche.

Le 11 Novembre 1918 au matin, les cloches retentissent à toute volée dans toutes les églises de France. Mais cette fois, l'angoisse fait place à la joie. L'armistice vient d'être signé, annonçant la fin des combats. Il marque la défaite de l'Allemagne et la victoire des Alliés.



*Signature de l'armistice dans un wagon de l'armée
dans la clairière de Rethondes le 11 Novembre 1918*